



DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N°DE L'ACTE : ARR2025-02-13-14

Service : Administration générale

OBJET : désignation mandataire – sous-régie de recettes au périscolaire « Ecole Marcel LEVIN ».

Le maire de SELONCOURT,

- Vu la décision n° DEC2024-12-12-60 en date du 12 décembre 2024 instituant une sous-régie de recettes pour l'encaissements des sommes relatives aux activités proposés par le service culturel et animation,
- Vu la délibération modificative en date du 30 janvier 2024 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/02/2025

ARRETE

**ARTICLE PREMIER** – Madame Gisèle PEQUIGNOT est nommée mandataire de la sous-régie de recettes du service culturel et animation au périscolaire « Ecole Marcel Levin », 138 rue du Général Leclerc à Seloncourt, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** – Madame Gisèle PEQUIGNOT ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous-peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales

prévues par l'article 432-10 du code pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

**ARTICLE 4** - Le mandataire est tenu d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à SELONCOURT, le 13/02/2025

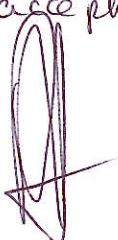
Signature de l'autorité qualifiée pour nommer le régisseur titulaire et les mandataires.

Le Maire  
Daniel BUCHWALDER



Signatures du régisseur titulaire et du mandataire, précédées de la mention manuscrite "vu pour acceptation"

Le régisseur titulaire  
Guillaume ROUSSET

*"Vu pour acceptation"*  
Guillaume ROUSSET  
Le 13/02/2025.  


Le mandataire  
Gisèle PEQUIGNOT

*"Vu pour acceptation"*  
Gisèle PEQUIGNOT  
